Catalogue des Prestations

aux Responsables d'Équilibre

Version au 1er août 2026

Principes généraux

Ce catalogue présente les prestations proposées Strasbourg Électricité Réseaux en sa qualité de gestionnaire de réseau public de distribution d'électricité, dénommé dans le présent document « le GRD » ou « le Distributeur », aux Responsables d'Équilibre.

Sommaire

Preambule 3

A. Structure des fiches descriptives de prestations 4

B. Tableau de synthèse des prestations proposées 5

C. Fiches descriptives des prestations proposées 6

PREAMBULE

Ce préambule présente le cadre général d'application et de fonctionnement du catalogue des prestations. Les précisions relatives à la réalisation des prestations sont apportées dans les fiches descriptives du présent catalogue.

Le catalogue en vigueur est celui publié sur le site internet www.strasbourg-electricite-reseaux.fr

Accès aux prestations

Strasbourg Électricité Réseaux garantit la fourniture des prestations aux Responsables d'Équilibre (RE) dans des conditions transparentes et non-discriminatoires.

Les prestations peuvent être demandées directement par le RE lorsqu'il dispose d'un contrat GRD-RE en vigueur, ou d'un tiers autorisé par lui, tel que le prévoit la section 2 des règles relatives au dispositif de responsable d'équilibre.

Références réglementaires et contractuelles

Les prestations sont demandées et réalisées en conformité avec l'ensemble des dispositions réglementaires existantes, en particulier la **Délibération de la CRE N° 2026-142 du 2 juillet 2026**, portant décision sur les prestations annexes réalisées à titre exclusif par les gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité.

Les prestations s'inscrivent dans le cadre du dispositif du contrat GRD-RE en vigueur.

Il appartient au demandeur de la prestation de vérifier la conformité de la demande avec les dispositions réglementaires et aux clauses contractuelles du contrat GRD-RE signé avec Strasbourg Électricité Réseaux.

Réalisation des prestations

La prestation est considérée comme réalisée, et donc facturée, lorsque l'ensemble des actes élémentaires décrits dans la fiche qui lui est relative ont été effectués. Aucun acte non compris dans ces actes élémentaires ne pourra être demandé au titre de la prestation.

Sauf disposition particulière, les délais de réalisation affichés dans les fiches descriptives des prestations sont des délais standards correspondant à des délais moyens de réalisation exprimés en jours calendaires.

Strasbourg Électricité Réseaux ne peut pas être tenu pour responsable d'un dépassement de ces délais.

Les prestations peuvent être demandées par les RE ou par un tiers autorisé par eux, par mail à l'adresse suivante : grd.accueil.contrats@strasbourg-electricite-reseaux.fr.

Un délai standard d'un mois est prévu entre la demande de prestation et sa prise en compte par le GRD, sauf exception précisée sur la fiche descriptive de la prestation ou par le GRD dans la confirmation de réception de demande adressée au Responsable d'Équilibre.

La même démarche et les mêmes délais sont suivis pour les demandes de modification ou de suppression de prestations, y compris pour les prestations récurrentes.

Principes de définition des prix des prestations

Pour les prestations de base non facturées :

Les coûts sont couverts par les tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) en vigueur, c'est pourquoi elles ne sont pas facturées au Responsable d'Équilibre qui en bénéficie.

Pour les prestations facturées :

Des niveaux de prix ont été fixés par la délibération susmentionnée portant décision sur la tarification des prestations annexes à destination des responsables d'équilibre.

A. STRUCTURE DES FICHES DESCRIPTIVES DE PRESTATIONS

Chaque fiche présente, selon le cas, les données suivantes :

Nom de la fiche
Indique le numéro du flux correspondant à la prestation

Titre de la fiche
Indique la prestation proposée par Strasbourg Électricité Réseaux au Responsable d'Équilibre

Catégories
Précise la catégorie à laquelle appartient la prestation :

- Base : prestation de base réalisée sous le monopole des gestionnaires de réseaux publics de distribution, non facturée
- Optionnelle: prestation optionnelle réalisée sous le monopole des gestionnaires de réseaux de distribution et facturée.

Cibles clients RE
Indique quelle cible de clients du RE est concernée par la prestation :

- Portefeuille non profilé (télérelevé) : sites dont les consommations ou les productions sont calculés sur la base des courbes de charges télé-relevées
- Portefeuille profilé : sites dont les consommations ou les productions sont estimées par méthode de profilage sur la base des index

Description
Définit la prestation.

Actes élémentaires compris
Présente l'ensemble des actes élémentaires effectués à l'occasion de la réalisation de la prestation, et l'ensemble des éléments transmis.

Clauses restrictives
La prestation est réalisée sous réserve des éventuelles conditions restrictives énoncées dans cette rubrique.

Délais de réalisation
Énonce le délai standard correspondant au délai moyen constaté actuellement, exprimé en jours calendaires (sauf mention contraire). S'agissant des prestations récurrentes associées au calcul de BGC, ce délai est exprimé par rapport au dernier jour de la semaine de calcul concernée (du samedi 0h00 au vendredi 24h00)

Prix
Affichés hors taxes (HT) et toutes taxes comprises (TTC).
La TVA est facturée au taux en vigueur au jour de la facturation.

B. TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESTATIONS PROPOSEES

Flux	Description	Prix
S507	Transmission du périmètre	Non facturé
R18	Transmission mensuelle de la courbe de mesure ajustée de consommation	Non facturé
R19	Transmission hebdomadaire de la courbe de mesure ajustée de consommation	Non facturé Uniquement sur demande
RP12	Transmission mensuelle de la courbe de mesure de production	Non facturé
RP13	Transmission hebdomadaire de la courbe de mesure de production	Non facturé Uniquement sur demande
S501	Transmission de Bilans Globaux de Consommation (BGC)	**227,43 €HT** Par mois
S502	Transmission de Bilans Globaux de Consommation (BGC) détaillés par sous-profil - CONSOMMATION	**665,45 €HT** Par mois
S503	Transmission de Bilans Globaux de Consommation (BGC) détaillés par sous-profil - PRODUCTION	**665,45 €HT** Par mois
S505	Transmission de Bilans Globaux de Consommation (BGC) détaillés par sous-profil ET par fournisseur	**1 452,39 €HT** Par mois
S511	Transmission des bilans RecoTemp anticipés	**550,71 €HT** Par mois
S518	Transmission des facteurs d'usage unitaires des sites profilés	**751,00 €HT** Par mois
S521	Transmission des courbes de charge des sites télé-relevés agrégées par fournisseur ou par filière de production	**815,03 €HT** Par mois
BQBD	Bouquet Bilans Détaillés	**665.45 €HT** Par mois
	Bouquet Facteurs d'Usage	**751,00 €HT** Par mois
ARENH	Transmission des données ARENH	Non facturé[1]
Reconstitution de flux	Reconstitution optionnelle des flux sur la base des courbes de mesure pour sites BT>36kVA et HTA	**168,74 €HT** Par site par an
Historique	Transmission d'un historique de données du Responsable d'Équilibre	**Sur devis**

[1] Pour un RE dont au moins un fournisseur a souscrit à l'ARENH, sinon voir prix page 20 de ce document.

C. FICHES DESCRIPTIVES DES PRESTATIONS PROPOSEES

<table>
<tr><th colspan="3">Flux S507</th></tr>
<tr><td colspan="3">Transmission du Périmètre du GRD</td></tr>
<tr><td>Catégorie : Base</td><td>Cible Clients RE : Non profilés et Profilés</td><td>Publication hebdomadaire</td></tr>
<tr><td>Description :</td><td colspan="2">La prestation consiste pour chaque semaine S à transmettre au Responsable d’Équilibre les éléments rattachés à son périmètre de GRD.</td></tr>
<tr><td>Actes élémentaires compris :</td><td colspan="2">La prestation est considérée comme réalisée lorsqu’ont été communiqués exclusivement :le code EIC du Responsable d'Equilibrel’identifiant du point de mesurele type de données consommateur « CONS » ou producteur « PROD »le profil affecté si profiléle code du fournisseur pour les sites de consommation en contrat uniqueles dates de début et de fin d’activité dans la semaine SLes données sont communiquées par mail avec fichier rattaché</td></tr>
<tr><td>Clauses restrictives :</td><td colspan="2">La prestation est réalisée sous réserve que la transmission des données de la semaine S s’effectue sur le périmètre du RE</td></tr>
<tr><td>Délais standards de réalisation :</td><td colspan="2">Pour une semaine S :
- M+1 : avant 12h le jeudi de S+1,
- M+3 : avant le 12 du mois M+3,
- M+6 : avant l’antépénultième jour du mois M+5,
- M+12 : avant le 5ème jour du mois M+12,
- M+14 : avant le 15 du mois M+14.</td></tr>
<tr><td>Prix :</td><td colspan="2">Non facturé</td></tr>
</table>

<table>
<tr><th colspan="3">Flux R18</th></tr>
<tr><td colspan="3">Transmission mensuelle de la courbe de mesure ajustée de consommation</td></tr>
<tr><td>Catégorie : Base</td><td>Cible Clients RE : Non profilés</td><td>Publication mensuelle</td></tr>
<tr><td>Description :</td><td colspan="2">La prestation consiste à transmettre au RE la courbe de mesure mensuelle de la consommation ajustée des sites rattachés à son Périmètre-RPD, et ayant souscrit un contrat CARD-Soutirage.</td></tr>
<tr><td>Actes élémentaires compris :</td><td colspan="2">La prestation est considérée comme réalisée lorsqu’ont été communiquées exclusivement les consommations au pas 10 minutes :ajustées de l’énergie correspondant aux blocs livrés au site dans le cadre de « NEB- RE-Site »validéesLes données sont communiquées par mail avec fichier rattaché</td></tr>
<tr><td>Clauses restrictives :</td><td colspan="2">La prestation est réalisée sous réserve que le site dispose d’un compteur électronique à courbe de charge télé-relevée</td></tr>
<tr><td>Délais standards de réalisation :</td><td colspan="2">Données mensuelles du mois M :
Au plus tard le 15 du mois M+1</td></tr>
<tr><td>Prix :</td><td colspan="2">Non facturé</td></tr>
</table>

Flux R19		
Transmission hebdomadaire de la courbe de mesure ajustée de consommation		
Catégorie : Annexe monopole	Cible Clients RE : Non profilés	Publication hebdomadaire
Description :	La prestation consiste à transmettre au RE l'ensemble des courbes de mesure hebdomadaire de la consommation ajustée des sites rattachés à son Périmètre-RPD, par PADT (Point d'Application du Tarif) des clients ayant souscrit un contrat CARD-Soutirage.	
Actes élémentaires compris :	La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été communiquées exclusivement les consommations au pas 10 minutes ajustées de l'énergie correspondant aux blocs livrés au site dans le cadre de « NEB- RE-Site » Les données sont communiquées par mail avec fichier rattaché	
Clauses restrictives :	La prestation est réalisée sous réserve que le site dispose d'un compteur électronique à courbe de charge télé-relevée	
Délais standards de réalisation :	Données hebdomadaires de la semaine S : Au plus tard le vendredi de la semaine S+1 à 18 heures	
Prix :	**Non facturé**	

Flux RP12		
Transmission mensuelle de la courbe de mesure de production		
Catégorie : Base	Cible Clients RE : Non profilés	Publication mensuelle
Description :	La prestation consiste à transmettre au RE la courbe de mesure mensuelle de la production des sites rattachés à son Périmètre-RPD, et ayant souscrit un contrat CARD-Injection.	
Actes élémentaires compris :	La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été communiquées exclusivement les productions au pas 10 minutes validées Les données sont communiquées par mail avec fichier rattaché	
Clauses restrictives :	La prestation est réalisée sous réserve que le site dispose d'un compteur électronique à courbe de charge télé-relevée	
Délais standards de réalisation :	Données mensuelles du mois M : Au plus tard le 15 du mois M+1	
Prix :	**Non facturé**	

Flux RP13		
Transmission hebdomadaire de la courbe de mesure de production		
Catégorie : Annexe monopole	Cible Clients RE : Non profilés	Publication hebdomadaire
Description :	La prestation consiste à transmettre au RE la courbe de mesure hebdomadaire de la production des sites rattachés à son Périmètre-RPD, et ayant souscrit un contrat CARD-Injection.	
Actes élémentaires compris :	La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été communiquées exclusivement les productions au pas 10 minutes Les données sont communiquées par mail avec fichier rattaché	
Clauses restrictives :	La prestation est réalisée sous réserve que le site dispose d'un compteur électronique à courbe de charge	
Délais standards de réalisation :	Données hebdomadaires de la semaine S : Au plus tard le vendredi de la semaine S+1 à 18 heures	
Prix :	**Non facturé**	

Remarque : ce flux n'étant pas développé à ce jour, un délai sera nécessaire pour sa mise à disposition suite à la première demande de RE auprès du GRD Strasbourg Électricité Réseaux, par courrier recommandé avec AR.

Flux S501		
Transmission des bilans globaux de consommation (BGC)		
Catégorie : Annexe monopole	Cible Clients RE : Profilés	Publication hebdomadaire
Description :	La prestation consiste à transmettre au RE les flux agrégés suivants, calculés pour chaque semaine S à partir des éléments présents dans son Périmètre-RPD : - La courbe de charge agrégée des consommations estimées ($CdC_{estim.conso}$) - La courbe de charge agrégée des productions estimées ($CdC_{estim.prod}$) - La courbe de charge agrégée des consommations télérelevées ($CdC_{télérel.conso}$) - La courbe de charge agrégée des productions télérelevées ($CdC_{télérel.prod}$) - la courbe de charge estimée des pertes (CdC_{pertes}) (pour le RE des pertes du GRD)	
Actes élémentaires compris :	La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été communiqués exclusivement les flux agrégés du RE pour chaque semaine S du mois M, lors du calcul S+1, M+12, M+14 (+ rejeux intermédiaires si nécessaires) Les données sont communiquées par mail avec fichier rattaché	
Clauses restrictives :	La prestation est réalisée sous réserve que la transmission des données de la semaine S s'effectue sur le périmètre du RE.	
Délais standards de réalisation :	Les flux sont envoyés suivant le calendrier de publication des BGC défini par RTE	
Prix : Par mois	**227,43 €HT**	
Commande de la prestation :	Boîte e-mail dédiée : grd.flux@strasbourg-electricite-reseaux.fr	

Flux S502		
Transmission des BGC détaillés par sous-profil Consommation		
Catégorie : Annexe monopole	Cible Clients RE : Profilés	Publication hebdomadaire
Description :	La prestation consiste à transmettre au RE les courbes de charge estimées par sous-profil CONSOMMATION pour chaque semaine S	
Actes élémentaires compris :	La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été communiqués exclusivement les flux agrégés par sous-profil CONSOMMATION du RE pour chaque semaine S du mois M, lors du calcul S+1, puis à chaque rejeu M+3, M+6, M+12, M+14 Les données sont communiquées par mail avec fichier rattaché La prestation inclut l'envoi optionnel d'une copie à un tiers désigné au préalable par le RE : dans ce cas, les données sont communiquées par FTP	
Clauses restrictives :	La prestation est réalisée sous réserve que la transmission des données de la semaine S s'effectue sur le périmètre du RE.	
Délais standards de réalisation :	Les flux sont envoyés suivant le calendrier de publication des BGC défini par RTE	
Prix : Par mois	**665,45 €HT**	
Commande de la prestation :	Boîte e-mail dédiée : grd.flux@strasbourg-electricite-reseaux.fr	

Flux S503		
Transmission des BGC détaillés par sous-profil Production		
Catégorie : Annexe monopole	Cible Clients RE : Profilés	Publication hebdomadaire
Description :	La prestation consiste à transmettre au RE les courbes de charge estimées par sous-profil PRODUCTION pour chaque semaine S	
Actes élémentaires compris :	La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été communiqués exclusivement les flux agrégés par sous-profil PRODUCTION du RE pour chaque semaine S du mois M, lors du calcul S+1, puis à chaque rejeu M+3, M+6, M+12, M+14 Les données sont communiquées par mail avec fichier rattaché La prestation inclut l'envoi optionnel d'une copie à un tiers désigné au préalable par le RE : dans ce cas, les données sont communiquées par FTP	
Clauses restrictives :	La prestation est réalisée sous réserve que la transmission des données de la semaine S s'effectue sur le périmètre du RE.	
Délais standards de réalisation :	Les flux sont envoyés suivant le calendrier de publication des BGC défini par RTE	
Prix : Par mois	**665,45 €HT**	
Commande de la prestation :	Boîte e-mail dédiée : grd.flux@strasbourg-electricite-reseaux.fr	

Remarque : ce flux n'étant pas développé à ce jour, un délai de 6 mois sera nécessaire pour sa mise à disposition suite à la première demande de RE auprès du GRD Strasbourg Électricité Réseaux, par courrier recommandé avec AR.

Flux S505		
Transmission des BGC détaillés par sous-profil et par fournisseur		
Catégorie : Annexe monopole	Cible Clients RE : Profilés	Publication hebdomadaire
Description :	La prestation consiste à transmettre au RE les courbes de charge estimées par sous-profil et par fournisseur pour chaque semaine S	
Actes élémentaires compris :	La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été communiqués exclusivement les flux agrégés du RE par sous-profil et par fournisseur pour chaque semaine S du mois M, lors du calcul S+1, puis à chaque rejeu M+3, M+6, M+12, M+14 Les données sont communiquées par mail avec fichier rattaché La prestation inclut l'envoi optionnel d'une copie à un tiers désigné au préalable par le RE : dans ce cas, les données sont communiquées par FTP	
Clauses restrictives :	La prestation est réalisée sous réserve que la transmission des données de la semaine S s'effectue sur le périmètre du RE.	
Délais standards de réalisation :	Les flux sont envoyés suivant le calendrier de publication des BGC défini par RTE	
Prix : Par mois	**1 452,39 €HT**	
Commande de la prestation :	Boîte e-mail dédiée : grd.flux@strasbourg-electricite-reseaux.fr	

Flux S511		
Transmission des bilans RecoTemp anticipés		
Catégorie : Annexe monopole	Cible Clients RE : Profilés	Publication hebdomadaire
Description :	La prestation consiste à transmettre au RE une vision anticipée du Bilan de Réconciliation Temporelle de chaque semaine S, calculée selon les règles du processus de Réconciliation Temporelle, à 2 échéances : - en M+6, - en M+12. Les Bilans RecoTemp anticipés sont calculés à partir des éléments présents au périmètre Strasbourg Électricité Réseaux du responsable d'équilibre, au moment du calcul.	
Actes élémentaires compris :	La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été communiqués exclusivement les flux agrégés des Bilans RecoTemp anticipés, pour chaque semaine S du mois M, à deux échéances : - M+6, - M+12.	
Clauses restrictives :	La prestation est réalisée sous réserve que la transmission des données de la semaine S s'effectue sur le périmètre du RE.	
Délais standards de réalisation :	Pour chaque semaine S du mois M : - avant la fin du mois M+6 - avant la fin du mois M+12	
Prix : Par mois	**550,71 €HT**	
Commande de la prestation :	Boîte e-mail dédiée : grd.flux@strasbourg-electricite-reseaux.fr	

<table>
<tr><th colspan="4">Flux S518</th></tr>
<tr><td colspan="4">Transmission des facteurs d’usage unitaires des sites profilés</td></tr>
<tr><td>Catégorie :
Annexe monopole</td><td colspan="2">Cible Clients RE : Profilés</td><td>Publication hebdomadaire</td></tr>
<tr><td>Description :</td><td colspan="3">La prestation consiste à transmettre au responsable d’équilibre pour chaque âge de bilan du processus Ecarts, les facteurs d’usage (FU) unitaires des sites profilés présents dans le périmètre du RE.</td></tr>
<tr><td>Actes élémentaires compris :</td><td colspan="3">La prestation est considérée comme réalisée lorsqu’a été effectuée la transmission des FU unitaires dans les délais de réalisation définis.</td></tr>
<tr><td>Clauses restrictives :</td><td colspan="3">La prestation est réalisée sous réserve que la transmission des données de la semaine S s’effectue sur le périmètre du RE.</td></tr>
<tr><td rowspan="6">Délais standards de réalisation :</td><td>S+1</td><td colspan="2">Avant 12h le vendredi de S+1</td></tr>
<tr><td>M+1</td><td colspan="2">Le jeudi entre le 13 et le 19 du mois M+1</td></tr>
<tr><td>M+3</td><td colspan="2">Avant le 12 du mois M+3</td></tr>
<tr><td>M+6</td><td colspan="2">Avant l’antépénultième jour du mois M+5</td></tr>
<tr><td>M+12</td><td colspan="2">Avant le 5 du mois M+12</td></tr>
<tr><td>M+14</td><td colspan="2">Avant le 15 du mois M+14</td></tr>
<tr><td>Prix :
Par mois</td><td colspan="3">751,00 €HT</td></tr>
<tr><td>Commande de la prestation :</td><td colspan="3">Boîte e-mail dédiée : grd.flux@strasbourg-electricite-reseaux.fr</td></tr>
</table>

<table>
<tr><th colspan="4">Flux S521</th></tr>
<tr><td colspan="4">Transmission des courbes de charge des sites télé-relevés agrégées par fournisseur ou par filière de production</td></tr>
<tr><td>Catégorie :
Annexe monopole</td><td colspan="2">Cible Clients RE : non profilés</td><td>Publication mensuelle</td></tr>
<tr><td>Description :</td><td colspan="3">La prestation consiste à transmettre au responsable d’équilibre les flux agrégés ci-dessous pour chaque semaine S à partir des éléments présents dans son périmètre Strasbourg Électricité Réseaux :
- la courbe de charge agrégée des sites de consommation télérelevés, par fournisseur,
- la courbe de charge agrégée des sites de production télérelevés, par filère de production.
Les champs caractéristiques du flux sont détaillés dans le guide d’implémentation. Ces données sont communiquées par FTP ou par mail.</td></tr>
<tr><td>Actes élémentaires compris :</td><td colspan="3">La prestation est considérée comme réalisée lorsqu’ont été communiqués exclusivement les flux agrégés du responsable d’équilibre dans les délais définis.</td></tr>
<tr><td rowspan="4">Délais standards de réalisation :</td><td>S+1</td><td colspan="2">Avant le vendredi de S+1 à12h</td></tr>
<tr><td>M+1</td><td colspan="2">Le jeudi entre le 13 et le 19 du mois M+1</td></tr>
<tr><td>M+3</td><td colspan="2">Avant le 12 du mois M+3</td></tr>
<tr><td>M+12</td><td colspan="2">Avant le 5 du mois M+12</td></tr>
<tr><td>Prix :
Par mois</td><td colspan="3">815,03 €HT</td></tr>
<tr><td>Commande de la prestation :</td><td colspan="3">Boîte e-mail dédiée : grd.flux@strasbourg-electricite-reseaux.fr</td></tr>
</table>

<table>
<tr><th colspan="3">BQBD – Bouquets de prestations</th></tr>
<tr><td>Catégorie :
Annexe monopole</td><td>Cible Clients RE : non profilés</td><td>Publication mensuelle</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Description :</td><td colspan="2">Bouquet « Bilans détaillés » :
- Transmission des Bilans détaillés par sous-profil S502 ou S503
- Transmission des courbes de charge des sites télé-relevés agrégées par fournisseur ou par filière de production S521
- Transmission des Bilans détaillés par sous-profil et par fournisseur S505
Le détail et les clauses restrictives de chacune de ces prestations sont décrits dans sa fiche correspondante.</td></tr>
<tr><td colspan="2">Bouquet « Facteurs d’usage » :
- Transmission anticipée en S-1 des facteurs d’usage agrégés par sous-profil à la maille du GRD S509
- Transmission des facteurs d’usage unitaires des sites profilés S518
Sur demande du Responsable d’Équilibre, ce bouquet est proposé par le GRD, qui indiquera le délai de disponibilité de la prestation.</td></tr>
<tr><td>Actes élémentaires compris :</td><td colspan="2">La prestation est considérée comme réalisée lorsqu’a été effectuée la transmission des flux dans les délais définis.</td></tr>
<tr><td>Délais standards de réalisation :</td><td colspan="2">Se référer aux délais mentionnés dans chaque fiche de prestation correspondante.</td></tr>
<tr><td>Prix :
Par mois</td><td colspan="2">Bouquet « Bilans détaillés » : 665,45 €HT
Bouquet « Facteurs d’usage » : 751,00 €HT</td></tr>
<tr><td>Commande de la prestation :</td><td colspan="2">Boîte e-mail dédiée : grd.flux@strasbourg-electricite-reseaux.fr</td></tr>
</table>

Flux ARENH

Transmission des flux ARENH

Catégorie : Base	Cible Clients RE : Non profilés et Profilés
Description :	La prestation consiste à transmettre, pour chaque semaine S, les données permettant d'établir la consommation constatée en application du décret 2011-466 du 28 avril 2011 fixant les modalités d'accès régulé à l'électricité nucléaire historique : • à RTE et au RE, dont l'un au moins des fournisseurs a souscrit à l'ARENH (prestation de base ARENH) • au RE dont aucun fournisseur de son périmètre ait souscrit à l'ARENH (prestation optionnelle payante)
Actes élémentaires compris :	Les données élémentaires utilisées pour le calcul de la Consommation Constatée sont les mêmes que celles utilisées pour le calcul des Écarts dans la reconstitution des flux relevant de la section 2 des règles relatives au dispositif de RE, à la différence près du traitement spécifique des NEB RE-Sites, lorsque la somme des NEB RE-Sites reçues par un site excède la consommation physique du Site. Les données élémentaires utilisées pour le calcul de la Consommation Constatée sont définies par les Règles ARENH. La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été communiquées exclusivement : 1) à RTE et aux RE mono-fournisseur et multi-fournisseurs : les données de consommation constatée 2) Aux RE multi fournisseurs seuls : pour chaque site recevant des NEB, la Courbe de Charge de la correction de la NEB RE-Site livrée en excédent des consommations réelles du Site de Soutirage raccordé au RPD. Les données sont communiquées par mail avec fichier rattaché
Clauses restrictives :	Les règles relatives à la transmission de données dans le cadre de l'ARENH approuvées par la CRE s'appliqueront dès leur entrée en vigueur y compris pour les prestations souscrites antérieurement.
Délais standards de réalisation :	Transmission des données hebdomadaires de la semaine S : au plus tard le vendredi de la semaine S+1 à 18 heures
Prix :	RE dont au moins un fournisseur a souscrit à l'ARENH : **Prestation de base (non facturée)** RE n'ayant aucun fournisseur proposant de l'ARENH dans son périmètre : **682,51 €HT**
Commande de la prestation :	Boîte e-mail dédiée : grd.flux@strasbourg-electricite-reseaux.fr

Reconstitution de flux

Reconstitution optionnelle des flux sur la base des courbes de mesure

Catégorie : Base	**Cible Clients RE : Profilés**
Description :	Pour les sites en BT et HTA > 36 kVA et < 110 kVA, la prestation consiste à proposer aux responsables d'équilibre l'utilisation des courbes de mesure enregistrées de certains sites de leur périmètre pour la reconstitution des flux, alors même que des courbes de mesure estimées sur la base de profils en phase avec la structure de la grille de mesure pourraient être utilisées, conformément aux dispositions du chapitre F des règles relatives au dispositif de responsable d'équilibre[2].
Actes élémentaires compris :	La prestation est considérée comme réalisée lorsque la reconstitution des flux pour le site de consommation et/ou de production est effectuée en utilisant sa courbe de mesure.
Clauses restrictives :	La prestation est réalisée sous réserve que le site dispose d'un compteur électronique à courbe de charge télé-relevée. La période minimale de souscription à cette prestation est de 1 an.
Délais standards de réalisation :	Les flux sont envoyés suivant le calendrier de publication des BGC défini par RTE
Prix : par an et par site	**168,74 €HT**
Commande de la prestation :	Boîte e-mail dédiée : grd.flux@strasbourg-electricite-reseaux.fr

[2] Afin de permettre de reconstituer les consommations des clients de l'ensemble des nouvelles offres tarifaires qui pourraient émerger, le chapitre F de la section 2 des règles relatives à la programmation, au mécanisme d'ajustement et au dispositif de responsable d'équilibre approuvé par la CRE le 25 février 2015, entré en vigueur le 1er avril 2015, prévoit que « *lorsque la structure de mesure du dispositif de comptage du Site ne permet pas d'assurer de correspondance avec un des Profils […], le Site peut être reconstitué à partir de sa courbe de charge télérelevée selon les modalités des contrats CARD, de Service de Décompte, GRD-F et du Tarif de vente Réglementé, le cas échéant précisées dans les Conditions Particulières GRD-RE.*

Cependant, lorsqu'il existe un profil en phase avec la structure de la grille de mesure de l'offre et qu'un responsable d'équilibre demande, pour ses propres besoins, à reconstituer les consommations sur la base de la courbe de mesure, la CRE considère qu'il ne serait pas équitable de mutualiser ces coûts spécifiques entre les utilisateurs au travers de la composante de comptage du TURPE. En effet, un tel choix du responsable d'équilibre engendre des coûts supplémentaires qui, compte tenu de l'existence d'un profil adapté, ne sont pas un préalable au développement de l'offre de fourniture correspondante.

Historique	
Transmission d'un historique de données du Responsable d'Équilibre	
Catégorie : Base	**Cible Clients RE : Profilés et CDC**
Description :	La prestation consiste à transmettre au responsable d'équilibre ou à un tiers autorisé par lui, un historique des données accessibles au RE sur une période, suivant sa demande.
Actes élémentaires compris :	La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été communiquées exclusivement les données prévues au devis
Délais standards de réalisation :	Selon devis
Prix :	**sur devis**
Commande de la prestation :	Boîte e-mail dédiée : grd.flux@strasbourg-electricite-reseaux.fr